

15ème législature

Question N° : 30054	De M. Jean François Mbaye (La République en Marche - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Crise alimentaire mondiale et pandémie de covid-19	Analyse > Crise alimentaire mondiale et pandémie de covid-19.
Question publiée au JO le : 02/06/2020 Réponse publiée au JO le : 04/08/2020 page : 5322 Date de changement d'attribution : 07/07/2020		

Texte de la question

M. Jean François Mbaye attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les risques de survenance d'une crise alimentaire mondiale en raison de la pandémie de covid-19. Tandis que le virus provoque actuellement une crise sanitaire et économique à l'échelle de la planète, l'ONU prévoit un doublement du nombre de personnes touchées par la faim d'ici la fin de l'année 2020. En Afrique de l'Ouest, l'insécurité alimentaire augmentera selon toute vraisemblance de plus de 75 % dans les prochains mois, provoquant entre autres un accroissement important du nombre de décès infantiles (jusqu'à 25 % des enfants de moins de 5 ans) dans la région. En effet, tant l'impact économique de la pandémie que les mesures d'urgence sanitaire ont fortement perturbé les chaînes d'approvisionnement alimentaire (fermeture des frontières, des marchés, des commerces, ...), provoquant ainsi une aggravation de l'extrême pauvreté dans les pays les moins riches, et, *in fine*, un accès plus complexe pour les populations à une alimentation suffisante et nutritive. Ce faisant, le virus met cruellement en lumière la problématique de la dépendance des pays en développement aux importations des denrées de base afin de subvenir à leurs besoins alimentaires, laquelle pourrait pourtant être palliée par la mise en place de mesures de protection sociale et le financement de programmes de transferts monétaires. Il souhaite dès lors l'interroger sur la manière dont la France entend répondre spécifiquement à cette conséquence de la crise causée par le covid-19, alors que le pays n'avait consacré à la lutte contre la faim en 2018 que 0,3 % de son aide publique au développement.

Texte de la réponse

Les mesures adoptées à travers le monde, et notamment en Afrique, pour stopper la propagation de l'épidémie de Covid-19, comprennent souvent des limitations aux mouvements de populations. Prises pour des raisons sanitaires, ces restrictions peuvent avoir des conséquences négatives sur des populations vulnérables déjà confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition, qui ne disposent pas de protection sociale dans des contextes d'économies souvent informelles. Au Sahel et en Afrique de l'Ouest, l'impact des restrictions de mouvement devrait être très important sur les populations agricoles et rurales déjà fragilisées par la crise sécuritaire. Les experts estiment que près de 17,2 millions de personnes y sont actuellement en situation d'insécurité alimentaire aiguë et ce nombre pourrait croître de plus de 50 millions d'ici les mois d'août ou septembre, à la période dite de soudure (entre saison sèche et saison des pluies), soit un niveau six fois plus élevé que ces dernières années. De l'autre côté du continent, l'Afrique de l'Est fait aujourd'hui face à la plus grave invasion de criquets pèlerins depuis des décennies, fléau qui fragilise une zone qui comptait déjà 20 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire. Cette crise acridienne menace la sécurité alimentaire de 70 millions

de personnes dans la région. Les mesures de contrôle des déplacements face à la pandémie affectent en outre les opérations de contrôle des ravageurs et la distribution de denrées et autres intrants. Dans le cadre de la réponse à la pandémie et de l'appui à l'Afrique, l'Agence française de développement (AFD) a lancé une initiative « Covid-19 : Santé en Commun », d'un montant de 1,2 milliard d'euros pour aider les pays fragiles à faire face aux conséquences immédiates de la crise, au plan sanitaire, économique et social. Des pistes d'actions complémentaires ont été identifiées par l'AFD dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement rural. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères tient également compte de la crise sanitaire et de ses conséquences sur la sécurité alimentaire dans le cadre de l'attribution de l'Aide alimentaire programmée en 2020 : 47 millions d'euros ont ainsi été engagés depuis le début de l'année, dont près de 32 millions destinés à l'Afrique, en partie alloués au Programme alimentaire mondial. Dans le cadre de ce dispositif, l'invasion de criquets pèlerins en Afrique de l'Est, qui menace d'autres régions du continent, a également été prise en considération. Un peu plus de 6 millions d'euros ont été versés au premier trimestre 2020 pour apporter une aide alimentaire et nutritionnelle aux populations fortement affectées par la crise acridienne.